MÉMOIRE

POUR les propriétaires des Mines de Baygorry en basse Navarre.

LORSQUE l'Assemblée Nationale a desiré connoître la masse de la dette publique, elle a décrété que tous ceux qui auroient des prétentions les fissent connoître à son Comité de liquidation pour y être statué. En même temps que l'Assemblée cherchoit à fixer les dettes exactes, son équité lui faisoit nécessairement comprendre dans cette classe les prétentions fondées sur des promesses du gouvernement, qui n'auroient pas été réalisées. Elle a même porté ses regards plus loin, lorsqu'elle a formé un Comité du commerce pour prendre en considération son état, et les encouragemens ou secours dont il pourroit avoir besoin.

C'est sous ce double rapport que se présentent aujourd'hui les propriétaires des mines de Baygorry. Plus leur réclamation pourroit paroître tardive, plus elle doit même intéresser à cause du respect pour les circonstances urgentes qui occupoient l'Assemblée. Le silence leur a été d'autant plus onéreux qu'ils ont suivi avec la même activité, dans des momens très-difficiles, une entreprise sur laquelle les événemens nouveaux pouvoient leur donner de justes inquiétudes;

ils n'ont cependant jamais redouté une dépossession que des systêmes peu réfléchis cherchoient à préparer dans l'opinion publique, bien persuadés que lorsque l'Assemblée Nationale examinera la nature des concessions de cette espèce, sa justice lui fera voir de véritables propriétés acquises fort chèrement, presque toujours au hasard de grands risques, qu'il a même fallu diviser pour qu'ils fussent supportables. La considération que cette forme d'administration n'étoit pas particulière à la France, mais suivie par toutes les Puissances, n'échappera point à ceux qui stipulent les vrais intérêts de la Nation. Il n'est donc point question de combattre ici un fantôme, mais de démontrer sur quoi sont fondées les réclamations et les demandes des propriétaires des mines de Baygorry. C'est sur le besoin d'un secours qui leur fut promis à diverses reprises par l'administration, ce n'a été que sur la foi de ces promesses, qu'ils se sont livrés à de nouvelles avances; mais, toujours sollicitans, toujours ajournés, c'est de cet ajournement qui les a trompés qu'est résulté la dette que le gouvernement a contractée envers eux. On peut s'en convaincre par l'état de l'entreprise dont on va faire l'historique, ainsi que des négociations avec les Ministres.

Situation des mines.

Les mines de Baygorry sont situées dans la vallée du même nom, à neuf lieues de Bayonne, et à quatre de Saint-Jean de Pied-port : cette vallée s'étend jusqu'aux frontières d'Espagne, et borne de ce côté la basse Navarre. L'établissement a huit lieues de circonférence.



Le produit de ces mines consiste en minéral riche en argent, en minéral de cuivre tenant argent, et en cuivre rosette. Les mines de Baygorry fournissent de cuivre la province de Béarn, le Bigorre, le Languedoc, la haute Navarre et l'Arragon. Mais jusqu'à présent le gouvernement n'ayant pas fait usage de ses produits, tandis qu'on a donné des préférences à des cuivres étrangers de moindre qualité, la Compagnie s'est vue forcée de se procurer des débouchés pour l'Espagne.

Nature de leurs produits et leurs débouchés.

Cet établissement est non-seulement utile parce qu'il fournit aux provinces voisines un métal de première nécessité, qu'il faudroit tirer de l'étranger; mais il est avantageux à toute la basse Navarre, où il est l'objet le plus considérable d'industrie du pays. Il y fait circuler l'argent en occupant beaucoup de monde; il a donné lieu à des défrichemens; il entretient des consommateurs et favorise la population. Les avantages sont incontestables.

Utilité et avantages politiques de l'établissement.

De toutes les mines de France, celles de Baygorry sont peut-être les mieux montées, et où les objets relatifs aux mines soient plus réunis. D'ailleurs, la nature favorable du local a permis d'y établir, dans un même point de vue, les ateliers nécessaires à une grande exploitation, machines hydrauliques, fonderie, bocards, forges, aqueducs, chantiers, magasin, tout y est rassemblé dans l'espace d'un demi-quart de lieue au plus. L'observateur est agréablement flatté de pouvoir satisfaire sa curiosité aussi facilement; tandis que, dans les autres mines, il est obligé de parcourir des

Coup-d'œil de cet établissement.

distances de quelques lieues pour visiter successivement ces mêmes objets.

Susceptibilité d'extension.

Ce site est avantageux, sur-tout à l'égard des eaux. La possibilité de les employer comme force motrice, permettroit à l'industrie d'autres établissemens subséquens à l'exploitation des mines, tels que des martinets, laminoirs, tréfileries, etc. mais diverses raisons ont jusques à présent empêché de les mettre à exécution.

Conjectures sur l'antiquité des travaux.

La vaste étendue des anciens travaux, qu'on est encore loin d'avoir entièrement reconnue, la dimension des galeries, qui diffère de l'usage généralement établi depuis plusieurs siècles, les champs des environs, couverts d'anciennes scories, ne laissent pas douter de l'antiquité des premiers travaux, et qu'ils n'ont pu être entrepris que par un Souverain ou un peuple puissant, soit Carthaginois, soit Romain, ou même par les Maures, au temps de leur puissance en Espagne. Ni l'histoire, ni les ruines des ouvrages souterrains ne peuvent servir à en fixer l'époque. On y a récemment trouvé des fragmens d'outils, des lampes, des pièces de monnoie, et sur l'une l'effigie de Licinius, au revers, *solus victo comiti.*

Ces anciens ouvrages témoignent que ceux qui les ont suivis avec tant de dépenses, ont été excités par des produits qui en dédommageoient. L'exploitation de ces mines fut long-temps interrompue ; un heureux hasard qui, en 1740, fit découvrir des vestiges d'anciennes galeries, fixa pour lors la reprise de l'exploitation des mines de Baygorry sur les lieux où elle est établie aujourd'hui.

Auparavant, M. le Duc de Bourbon, Grand-maître des mines de France, avoit, dès 1729, reçu de Baygorry des échantillons de riches minerais de cuivre, avec des inductions de l'existence d'un puissant filon; il accorda en conséquence la concession des mines de basse Navarre, pays de Sauls et de Labour, au sieur Beugnière de la Tour, suisse, qui forma une Comgnie d'actionnaires; il se rendit sur les lieux, accompagné d'un grand nombre d'ouvriers mineurs qu'il avoit fait venir d'Allemagne. A son arrivée à Baygorry, il apprit que l'homme, qui avoit envoyé les échantillons de mines à M. le Duc de Bourbon étoit mort, et quoiqu'il les ait accompagnés de renseignemens, et que bien des raisons fissent présumer que le filon devoit exister près de sa demeure, on n'a pu jusqu'à présent le découvrir.

Première concession au sieur de la Tour.

M. de la Tour fut obligé d'entamer une exploitation au hasard. Il se trouvoit dans un pays très-riche en filons de mines, il en ouvrit plusieurs avec des succès variés, mais toujours inférieurs aux dépenses. Il bâtit une fonderie auprès d'un filon qui donna d'abord beaucoup de minerai de cuivre; mais, traversé par une mine de fer, il auroit été trop coûteux de le continuer. Il alimenta la fonderie de Baygorry par le minéral qu'il faisoit rechercher de divers côtés; mais, n'exploitant pas un filon réglé, son embarras fut extrême. Abandonné de ses associés, et ayant épuisé les ressources que son crédit lui avoit fait trouver, il alloit abandonner l'entreprise, lorsque son maître mineur découvrit, au pied de la montagne, près de l'établissement, l'ou-

Riche filon exploité par M. de la Tour.

verture d'une ancienne galerie de mines. Cette ouverture fait aujourd'hui l'entrée d'une principale minière de Baygorry, appelée *la mine des trois Rois*, où M. de la Tour trouva la récompense de ses peines, fut amplement dédommagé de ses dépenses, et fit une fortune considérable.

Ces travaux anciens prenoient dans la montagne de bas en haut, et ne dépassoient pas en profondeur le niveau de la rivière. Dans ce temps-là on ignoroit encore l'art d'épuiser les eaux des mines, qu'un de ces génies supérieurs de ce siècle a inventé. M. Laurent, par le moyen des machines hydrauliques, construites suivant des principes nouveaux, a rendu facile, avec peu de dépenses, l'exploitation des mines que les inondations faisoient interrompre et abandonner. Les mines de Baygorry profitent à présent, à l'imitation de celles de Bretagne, des avantages des inventions mécaniques de cet homme à jamais célèbre, à qui on doit les plus grand succès.

M. de la Tour encouragé par cette réussite, et par la protection spéciale dont l'honora le gouvernement, mit tous ses soins à bien conduire son entreprise et à la maintenir sur un pied florissant.

Avantages de l'établissement.

On n'avoit aucun secours en France sur l'instruction de l'exploitation des mines, ni ingénieur, ni mineur, ni fondeur; on n'y avoit pas encore la première notion du traitement des mines.

M. de la Tour attira de l'Allemagne des gens habiles en cet art; bientôt les environs de la mine se vivifièrent par l'établissement de divers ateliers. On y construisit

des habitations pour un grand nombre d'ouvriers. Le local, qui auparavant n'étoit qu'un triste et inutile désert, prit l'apparence d'une paroisse. Aujourd'hui, par l'effet de l'exploitation, la vallée de Baygorry a fixé plus de cinq mille habitans.

Faveurs du Gouvernement.

Le gouvernement vit ces succès avec intérêt. En 1750 le roi, par un arrêt du Conseil, évoqua à lui et à son Conseil, toutes les contestations à naître au sujet des mines que faisoit exploiter le sieur de la Tour, et ordonna qu'elles seroient portées en première instance par-devant le sieur Intendant et commissaire départi en Navarre, Béarn, et Généralité d'Auch, pour être par lui sommairement jugées, sauf l'appel au Conseil.

Par un autre arrêt du Conseil de la même année, Sa Majesté accorda au sieur de la Tour la permission d'avoir un suisse à la livrée de Sa Majesté, et deux bandoulières à ses armes, afin de faire respecter l'entreprise et de pourvoir à la tranquillité et sureté des travaux.

Arrangement pour les bois.

Les bois du pays indivis, exposés aux déprédations arbitraires des sujets frontaliers des deux couronnes, risquoient d'être ruinés en peu de temps, et par suite d'entraîner aussi la ruine de l'exploitation des mines, faute de combustible; la vallée de Baygorry, qui éprouvoit l'avantage, précieux pour elle, de l'entreprise du sieur de la Tour, à qui elle devoit son existence, guidée et autorisée par feu M. d'Etigny pour lors intendant, et par M. Durdos son subdélégué de Navarre, accorda au sieur de la Tour, par une délibération du

10 novembre 1755 la jouissance exclusive de la forêt de Hayra, à la charge d'une rente annuelle de 1200 liv. à la vallée, et de faire planter chaque année trois mille pieds d'arbres.

Travaux continués par M. Meuron.

Après le décès du sieur de la Tour, l'exploitation de ses mines fut continuée par le sieur Meuron de Chateauneuf, son petit-fils. Il s'étoit appliqué à l'étude de l'art des mines. M. de la Tour l'avoit envoyé passer beaucoup de tems aux mines d'Allemagne qui étoient le plus en rapport avec celles de Baygorry. Il ajouta de nouveaux travaux à ceux de son grand-père ; et les connoissances qu'il avoit acquises, l'avoient mis en état de diriger lui-même, avec succès, les travaux de ses mines.

Cession par M. de Meuron à la compagnie.

En 1776, des raisons de famille et de santé, obligeant M. Meuron de se fixer en Suisse, son pays natal, il céda les quatre cinquièmes de son établissement à une compagnie résidant à Paris. D'abord, conseillée par le sieur Meuron, elle a étendu les anciennes exploitations par des tentatives nouvelles sur divers filons de mines ; mais les succès n'avoient pas répondu à ses efforts jusqu'au mois d'octobre 1786, qu'un événement heureux, qu'on détaillera à son ordre, présenta des espérances qui, réalisées, doivent la dédommager des fonds considérables qu'elle a avancés pour des travaux prodigieux.

Le nombre des ouvriers, qu'on a employés depuis l'acquisition faite par la compagnie actuelle, s'est porté jusqu'à quatre cents. Il est actuellement beaucoup moins considérable, mais il y aura lieu de les augmenter

beaucoup,

beaucoup, quand les galeries qui se dirigent sur les deux nouveaux filons seront plus avancées, et offriront plus de minéral à travailler.

Il y a sur l'établissement une administration réglée: chaque mois il se tient un conseil, composé de douze officiers de la mine, directeur, ingénieur, caissier, maîtres mineurs et chefs des différens ateliers.

Régime de l'établissement.

Les rapports faits par les magistrats éclairés qui, depuis quelques années, ont occupé l'intendance d'où dépend la Basse-Navarre, quatre des inspecteurs des mines qui, depuis six ans, se sont transportés aux mines de Baygorry par ordre du gouvernement, et qui ont remis leurs procès-verbaux, ont donné des mines de Baygorry une haute opinion. Elle a été confirmée récemment par M. le baron Dietrich; il en a fait un examen très-approfondi. C'est, de tous les françois, celui qui a étudié avec plus de succès l'art des mines; il a été de puiser dans les exploitations étrangères. Sa passion pour ce genre d'étude, l'application suivie qu'il y a donnée, lui ont acquis des connoissances supérieures; et pour juger avantageusement des mines de Baygorry, on peut s'en rapporter à ce qu'il en a dit dans sa description *des gîtes des mines des Pyrénées*, imprimée après sa tournée de 1786.

En 1782, le gouvernement commença à connoître que la France avoit trop négligé une source de richesse dont elle est favorisée. L'exemple de quelques nations de l'Europe éveilla son attention sur les avantages qu'on pouvoit tirer des mines, lorsque de meilleurs principes en dirigeroient l'exploitation, et que l'ad-

Etablissement d'administration pour les mines.

ministration lui prêteroit une ferme assistance.

On chargea de l'intendance de cette partie, un magistrat qui avoit fait des preuves en bonne administration : on institua une école de mines ; on la confia à un professeur instruit pour former des sujets. Ce choix ne pouvoit tomber que sur M. Sage : la voix publique n'admettoit aucuns rivaux qui pussent remplir, comme lui, cette place : depuis long-tems une grande célébrité lui étoit acquise par ses talens ; il donnoit, depuis plusieurs années, des leçons gratuites ; lui seul étoit consulté sur les essais des mines, dont on vouloit connoître les substances ; son dévouement a répondu à ce qu'on en avoit espéré ; des succès ont justifié combien il sera avantageux de trouver, dans les élèves, des secours de bons mineurs à placer sur les exploitations.

Nul établissement ne sembloit mériter, autant que celui de Baygorry, des encouragemens et des soins, sans lesquels toute entreprise qui exige de grandes avances ne tarde point à se ralentir.

Situation critique de la compagnie.

La compagnie, à cette époque, éprouvoit un grand découragement : elle étoit forcée de ralentir ses dépenses. Plusieurs des associés s'étant trouvés dans l'impuissance de satisfaire aux appels, il avoit été délibéré de faire une réforme dans le nombre des ouvriers, et même de réduire le service à l'indispensable, en attendant que, par de sages mesures, et par l'effet des promesses de l'administration, on eût pu lui rendre toute l'activité dont un tel établissement a besoin.

Ceux des intéressés qui avoient régulièrement satis-

fait aux appels, pressés de faire cesser un état de langueur aussi préjudiciable, après avoir épuisé envers leurs associés les ménagemens, les invitations et tous les moyens de les amener volontairement à une juste contribution, furent forcés d'avoir recours aux voies judiciaires pour les contraindre à payer, ou à abandonner leurs droits dans l'entreprise.

Dans cette situation, la compagnie ne pouvant se dissimuler qu'une plus longue inertie priveroit l'état des richesses qu'une mine précieuse devroit lui donner; que ce pays, dont elle avoit soutenu l'existence, alloit être anéanti, et les émigrations se manifestant déja, elle crut qu'il étoit de son devoir de mettre, sous les yeux de l'administration, des observations propres à l'éclairer sur le parti qu'il lui conviendroit de prendre dans ces circonstances.

En considérant l'exploitation de Baygorry sous différens rapports, on reconnoît que, si l'intérêt de la compagnie souffre beaucoup de la langueur où les travaux des mines étoient tombés, l'intérêt du gouvernement sollicite plus fortement encore l'emploi des moyens propres à les ranimer et à les étendre.

M. de la Boullaye, en recevant les observations de la compagnie, accueillit son plan de reprendre les travaux, lui annonça les plus favorables intentions; et, après s'être assuré de l'importance de l'établissement, il promit de faire accorder protection et secours: il envoya successivement plusieurs inspecteurs à Baygorry. Leurs procès-verbaux s'accordèrent avec ce qui lui avoit été présenté d'avantageux sur tous les points;

ainsi que sur l'abondance et la qualité du minéral (1), sur les fruits qu'on peut retirer des dépenses que la compagnie a faites pour porter cet établissement à sa perfection. Ils ajoutèrent à ces faits des considérations peut-être encore plus pressantes : une très-frappante, est que le territoire de Baygorry, placé vers le point des Pyrénées qui sépare la France de l'Espagne, demande qu'une protection immédiate et constante le défende contre les entreprises des peuples voisins ; que les bois nécessaires à l'exploitation de mines rendent cette protection d'autant plus indispensable, qu'ils sont l'occasion continuelle de disputes et d'actes de surprise ou de violence entre les habitans des frontières espagnoles et françoises.

Propositions de M. de la Boullaye.

L'effet des informations qu'avoit fait faire M. de la Boullaye, détermina de sa part à la compagnie une première proposition, celle d'acquérir l'établissement et les propriétés de la compagnie pour le compte du roi, et de former à Baygorry une école de mines. La formation d'une école dans l'atelier le plus complet qu'il soit possible de choisir pour l'instruction des élèves, donneroit à l'état des hommes instruits, à l'aide desquels une branche d'industrie très-importante et trop négligée en France, augmenteroit ses propriétés. C'étoit sur ce principe que M. l'Intendant du département des mines formoit son plan ; mais,

(1) L'argent des mines de Baygorry est vendu à Paris à 3 l. 15 s. par marc au-dessus du cours de cette matière.

Les Espagnols préferent le cuivre de Baygorry à celui de leurs propres mines.

pressé de rendre une réponse, il changea sa proposition, et fit celle d'intéresser le roi dans l'établissement pour la portion des associés débiteurs expulsés de droit par la loi que prononçoit contre eux l'acte de société. Cette offre parut satisfaisante; et en conséquence on remit à M. l'intendant du département la liste des associés, et l'état des sommes pour lesquelles étoient intéressés ceux qui étoient débiteurs. On se flatta de l'exécution de cet arrangement. Dès ce moment on rétablit les travaux : ils furent augmentés par un grand nombre d'ouvriers mineurs qu'on fit venir de l'Allemagne; on rappela ceux qu'on avoit licentiés, et dont on connoissoit les utiles services.

Cependant la compagnie ne recevoit point la décision dont l'espérance avoit ranimé ses efforts. On lui répondoit qu'on n'avoit pu saisir le moment de mettre l'affaire sous les yeux du ministre, et de lui expliquer le plan et les avantages d'encourager et de soutenir l'entreprise, par l'association du roi à ses événemens. Après avoir attendu, avec beaucoup d'inquiétude, cette réponse, la compagnie reçut une autre proposition, celle d'intéresser le roi pour moitié dans l'entreprise. En conséquence, on remit des états des dépenses et des recettes, et le résultat des avances de la compagnie. Elle croyoit qu'enfin son sort seroit fixé sur les promesses qui lui avoient été faites; mais, long-tems après, faisant de nouvelles instances pour obtenir une solution aux espérances dont on l'avoit flattée, on lui dit que, sur le rapport, le ministre avoit consenti à intéresser le roi pour un quart dans

l'affaire ; mais que cette proportion ne paroissant pas satisfaisante, on avoit jugé plus utile à la compagnie de ne point accepter cette offre, et de renoncer à la proposition pour obtenir que le roi se chargeât de moitié des intérêts.

Division des intérêts de la compagnie par actions au porteur.

La compagnie avoit reconnu des vices dans sa constitution sociale, et dans la division de ses intérêts par sols, assujettis à des appels : elle en démontra les inconvéniens à M. l'Intendant, qui approuva qu'elle changeât sa composition ; elle refondit ses sols d'intérêts en actions au porteur, et sa société ne fut plus qu'en commandite. Cet arrangement permit de créer des actions au-delà de la proportion de l'intérêt de chaque associé, et devoit procurer à la caisse de nouveaux fonds pour pourvoir aux travaux.

Dernière proposition de M. l'Intendant.

A cette époque M. l'Intendant promit à la compagnie de faire prendre, au nom du roi, pour 200,000 l. d'actions, et d'effectuer par-là une partie des promesses qui leur avoient été faites. Dès ce moment la société ne s'est pas permis de disposer d'une seule de ces actions, craignant d'ailleurs que se répandant dans le public, on ne crût qu'on avoit voulu les agioter ; il fut même pris une délibération de n'en retirer aucune des mains du caissier jusqu'à un tems fixé : flattée qu'enfin le gouvernement viendroit à son secours par ce moyen, la compagnie a attendu avec confiance le moment d'être soulagée des avances qu'elle a soutenues si long-tems.

Tant de promesses diverses et successives ne peuvent être illusoires pour la compagnie : elles lui ont

surement été faites de bonne foi ; elle a dû y croire, et cette confiance l'a déterminée à des augmentations de dépenses considérables. Elle ne risque point d'invoquer sur toutes ces vérités M. de la Boullaye, M. le baron de Dietrich, et tous les inspecteurs qui ont été chargés de prendre connoissance des établissemens de Baygorry.

Toutes sortes d'avantages auroient été le fruit de la faveur du roi, et de l'intérêt que S. M. auroit daigné prendre dans cet établissement : ce moyen eût satisfait à l'exécution d'un grand projet conçu par M. de la Boullaye, et dont il a fait part, celui d'avoir une compagnie constante de mines, à laquelle seroient offertes les nouvelles découvertes. Elle eût été chargée d'examiner si l'exploitation eût pu être avantageuse, et alors elle auroit réuni toutes celles qui mériteroient les dépenses des travaux.

Réflexions d'utilité politique.

Le roi ayant pris un intérêt dans ces entreprises, elles auroient eu un caractère et une protection imposante pour ceux qui les voudroient troubler. Alors on eût trouvé dans le royaume toutes les matières qu'on fait venir, à si grands frais, de l'étranger ; l'argent de leur acquisition resteroit dans le royaume ; on eût fait vivre dans les montagnes, site ordinaire des mines, des milliers d'habitans de tout âge, qui ne trouvent pas à gagner leur vie. Il en seroit résulté des défrichemens, des valeurs et des ressources qui n'existent pas. La compagnie, en présentant l'idée de la charger des mines du royaume, n'entendoit pas proposer qu'on dépouillât injustement les compagnies

qui exploitent utilement, comme celles de Bretagne, de Saint-Bel, etc. Ce ne seroit qu'en cas d'abandon que leurs exploitations se seroient réunies à celles de la compagnie générale.

Il y a tant de mines négligées dont on pourroit tirer un grand parti. Les Pyrénées particulièrement offrent un vaste champ à défricher : les richesses qu'elles renferment, et qu'on y peut puiser, ne peuvent s'apprécier : par-tout on trouve du minéral : depuis quelques années, qu'on a donné aux mines de France une attention plus sérieuse, qu'on a formé des élèves, qu'on a mis à profit les connoissances de ceux qui en ont acquis dans cette science, on a commencé à découvrir beaucoup de veines métalliques.

M. le baron Dietrich, le premier minéralogiste en France, a donné, dans le procès-verbal de ses tournées, un aperçu de ce qu'on peut espérer de trouver, quand un grand intérêt excitera à faire des recherches, et quand on aura les facultés de mettre à exécution les travaux utiles pour profiter des trésors renfermés au sein de la terre. — On sera alors frappé de considérations importantes. Les métaux qui se tirent de l'étranger, n'auront plus, sur ceux qui les remplaceront, la préférence que leur donnoit l'inaction des mines du royaume : les droits sur les importations favoriseront nos mines ; et sûrs du débit, ceux qui ont ralenti leurs travaux, parce que leurs magasins étoient pleins, emploieront leurs bénéfices à donner la plus grande activité à leurs exploitations ; de-là naîtroit une foule d'avantages pour le

le gouvernement. Les ouvriers et les élèves se formeroient utilement, et la somme de leurs connoïssances perfectionneroit l'art des mines en France.

Possibilité d'addition d'autres branches.

La compagnie avoit eu le projet de réunir à son entreprise celle de plusieurs forges : le minéral y est très-commun : le fer de cette partie des Pyrénées est d'une qualité supérieure, et bien reconnue propre à être converti en acier. Le fourneau pour cette opération est établi, et M. Duhamel y a fabriqué le plus excellent acier pour les outils et pour d'autres besoins de la mine. Ce fer est excellent pour fondre des canons, des bombes, des boulets : les fournitures qu'en a faites, il y a dix ans, M. le vicomte Deschaux, ont mérité les suffrages des commissaires qui ont été chargés d'en rendre compte. M. le baron Dietrich, dans son rapport, a ouvert à ce sujet un grand projet d'une exécution sûre, facile et avantageux, quand on voudra y employer les fonds nécessaires.

Le doublage des vaisseaux en cuivre est devenu pour la marine un article fort considérable ; on peut en réduire beaucoup le prix sur celui que Baygorry seroit en état de fournir, en établissant dans sa fonderie un laminoir où le minéral, étant employé sur le champ, à la sortie du fourneau, feroit gagner une opération très-coûteuse. Le voisinage du port de Bayonne rendroit peu dispendieux le transport des feuilles de cuivre dans les autres parties du royaume.

On trouveroit encore une grande économie à faire frapper le billon dans cet établissement. Les avantages de la localité favoriseroient aussi beaucoup d'autres

objets. On pourroit, en donnant une grande consistance à ces ateliers, réunir une infinité d'autres moyens utiles. Ces avantages naîtront des plus heureuses circonstances, et des encouragemens de l'administration.

Inspection de M. Brolemann.

Il reste à décrire un événement heureux indiqué ci-dessus, bien fait pour fixer l'attention du gouvernement, ranimer le zèle et le dévouement des intéressés. La Compagnie avoit entendu vanter les connoissances et les talens rares de M. Brolemann, directeur des mines de Bretagne, qui, dans les exploitations qui lui sont confiées, a si fructueusement justifié l'opinion qu'on a eue de lui, en l'attirant en Bretagne, pour ranimer le produit de ces mines qui languissoient depuis plusieurs années. Les propriétaires de Baygorry sollicitèrent cet habile minéralogiste de faire un voyage sur la mine, et l'y déterminèrent. M. de la Boullaye eut connoissance de ce voyage, et a entre les mains le rapport exact de cette vérification, qui rendit de nouvelles forces aux propriétaires. M. Brolemann n'annonça pas des produits prochains, mais il promit qu'en suivant le plan de travail qu'il avoit tracé et qui réformoit celui sur lequel on opéroit, on arriveroit à des filons plus réglés, plus abondans en minéral et en qualité. Ses inductions se rapportèrent, sans s'être communiqués, avec celles que M. le baron Dietrich avoit consignées dans son rapport sur le gîte du filon actuellement en exploitation. Les Ingénieurs reçurent les ordres de ne plus se diriger à l'avenir que sur ce que leur prescriroit M. Brolemann. Il continua la corres-

pondance la plus détaillée avec le Conseil de Baygorry, et avec la Compagnie. Ses espérances croissoient à mesure que l'ouvrage avançoit. Au mois d'octobre 1786, elle reçut la nouvelle de la découverte d'un filon, à Escourleguy, bien caractérisé, ayant huit pieds de largeur, et dès son commencement donnant de la mine grise en argent, et de bon minéral de cuivre. Cette heureuse fortune avoit été annoncée comme prochaine par M. Brolemann, sur les rapports qui lui étoient faits des ouvrages qu'il dirigeoit. Cet événement combla de joie les ouvriers des ateliers et la Compagnie. Elle commença à voir dans ce filon, qui augmente en richesse, des dédommagemens de ses avances. Presque en même temps, la veine métallique qu'on exploitoit à Orisson a pris le caractère d'un filon intéressant, et la Compagnie peut se flatter enfin de voir sa constance récompensée. On dirige depuis ce moment à Escourleguy, plusieurs galeries sur le filon, et quoiqu'on n'ait pas encore atteint le point le plus abondant, et le plus riche minéral, qu'on est sûr de rencontrer, les extractions des commencemens du filon d'Escourleguy sont déjà très-intéressantes.

Découverte du filon d'Escourleguy.

Néanmoins la Compagnie a décidé de ne commencer à en fondre les matières que lorsque ce filon seroit en pleine extraction, et qu'elle pourra continuer tous ses travaux sans aucune interruption. D'ailleurs, elle espère profiter de grandes économies dans le traitement de ses mines par le nouveau procédé de l'amalgame trouvé par M. le baron de Born, directeur général des mines de l'Empereur. Il seroit bien à desirer

que l'épreuve en eût été faite en France, qu'elle pût servir de conduite, ou qu'on envoyât un des élèves, jugé le plus en état de réaliser ce procédé, pour rapporter en France un secours aussi essentiel, sur-tout pour les mines qui tiennent de l'argent.

C'étoit en 1787, que furent faites les dernières promesses de M. de la Boullaye. M. de Calonne étoit alors Contrôleur-général. M. de Villedeuil, qui lui succèda, eût à peine le temps de se faire rendre compte de cette affaire, dont on suivoit toujours la conclusion. M. l'Archevêque de Sens fut également sollicité de finir; mais les embarras où étoient les finances retardoient sa décision. Enfin, à sa retraite, le ministère fut si occupé, d'abord par la convocation, ensuite par la formation de l'Assemblée, qu'on put à peine parler d'affaires particulières. Néanmoins, dans toutes ces entrefaites, les associés s'épuisèrent par de nouvelles avances; lorsqu'ils sollicitèrent les premiers secours, ils n'étoient à découvert que d'environ un million, ils le sont maintenant de plus de treize cent mille livres. La compagnie s'étoit réduite à demander le secours d'un prêt de deux cent mille livres, au lieu d'un intérêt de pareille somme que le ministre avoit décidé de prendre pour le compte du Roi. Plus elle faisoit d'efforts, plus elle avoit besoin d'aide. Elle avoit perdu, par la mort et le dérangement des affaires de M. de Sainte-James, un associé qui lui avoit été infiniment utile. Enfin, sans succès dans ses tentatives, par défaut d'éxécution de toutes les promesses, elle s'est vue sur le point d'abandonner entièrement l'entreprise, malgré l'espoir

de sa réussite. Elle n'a été soutenue, dans la continuité de ses efforts, que par l'établissement d'un nouvel ordre de choses, et par l'effet d'un véritable patriotisme. Elle a senti combien il eût été dangereux, pour la chose publique, d'abandonner dans les circonstances délicates où on s'est vu, un établissement qui fait subsister une grande partie des habitans d'une frontière, et combien il étoit prudent de les ménager. Non-seulement les succès de cette entreprise sont dans le cas d'étendre les avantages sur cette province, mais sur toute la France.

Il seroit difficile et presque impossible à la Compagnie de rapporter des titres des promesses qui lui avoient été faites par les ministres; on sait qu'elles ne sont toujours que verbales, mais tous les bureaux les connoissent, et M. de la Millière, Intendant du département des mines, a connu en dernier lieu la filiation de cette affaire, et le point où elle étoit restée.

Dans ces circonstances, la Compagnie des propriétaires des mines ose se flatter que lorsque l'Assemblée Nationale se sera fait rendre compte de l'état de cet établissement, de son importance, tant par rapport au lieu de sa situation, qu'à la nécessité dont il est devenu pour les habitans de ces contrées, des fonds considérables qui ont été employés jusqu'à présent, des efforts faits par les intéressés dans les temps les plus difficiles, de la nécessité d'aider les établissemens nationaux, soit pour favoriser le commerce, l'agriculture et la population, elle n'hésitera point à faire accorder un secours de prêt à une Compagnie qui, indépendamment des

espérances de succès qui l'encourageoient, peut assurer par ses individus le remboursement des avances qui lui seroient faites.

Elle a l'honneur d'observer que la célérité de la décision sur sa demande, ajoutera encore au mérite de ce secours.

A PARIS, de l'Imprimerie de P. F. DIDOT jeune, 1790.

f15